



1053 - La Sunna doit-elle régir les affaires de la vie profane ?

question

Il existe un groupe qui n'est pas moins dangereux que celui qui rejette la Sunna car il dit : nous acceptons la Sunna en tant que source de législation en matière cultuelle.

Mais, quand il s'agit de légiférer pour les affaires profanes et la conduite (personnelle), nous ne sommes pas tenus d'appliquer la Sunna. Ils s'accrochent à un faible prétexte tiré de l'affaire de la greffe des dattiers. Comment leur répondre ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

L'histoire de la greffe des dattiers se résume en ceci : quand le Messenger d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) immigra à Médine, il s'aperçut qu'ils greffaient les dattiers (pour féconder la femelle grâce des éléments tirés du mâle) et il leur dit : **même si vous ne le faisiez pas, ce serait bon** . Ceci les amena à cesser l'opération. Et puis la récolte fut de mauvaise qualité. Quand il repassa chez eux, il dit : qu'est ce qui est arrivé à vos dattiers ? **Ils dirent : vous nous aviez dit ceci et cela** . « Il dit : **vous connaissez mieux vos affaires profanes**. (rapporté par Mouslim 4358).

La seule signification de cette information est que les affaires profanes sans lien avec la législation dans leur analyse, leur interdiction, leur validité ou leur invalidité et qui relèvent du domaine de l'expérience, n'entrent pas dans le cadre de la mission du Messenger d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) qu'il est chargé de transmettre de son Maître. Ce hadith signifie plutôt que ces affaires dépendent de l'expérimentation.

Le Messenger (bénédiction et salut soient sur lui) nous donna ainsi un exemple de conduite pratique pour nous exhorter à nous efforcer de connaître ce qui nous arrange le mieux dans le domaines des affaires de la vie profane sans lien avec la législation et que , là , nous devons



procéder à des recherche pour aboutir à des découvertes et conduire des expériences et analyser les témoignages entre autres procédés pouvant nous être utiles dans le développement et l'amélioration de l'agriculture, de l'industrie, du bâtiment et d'autres. En somme, ce que la charria tait et ne lui apporte pas un jugement déterminé, nous est autorisé sur la base de l'observance des normes légales générales comme celle exprimée par la règle : ni préjudice à subir ni dommage à infliger » etc.

Cette affaires et ses significations n'ont absolument rien à voir avec le fait que des informations viennent du Messenger (bénédiction et salut soient sur lui) pour indiquer que ceci est licite et cela est interdit, ou qu'une telle chose est passible d'une peine et une telle autre ne l'est pas , ou une telle vente est valide et une telle autre ne l'est pas, entre autres affaires intéressant aussi bien la vie profane que religieuse.

Car ces cas sont au cœur de la fonction du Messenger (bénédiction et salut soient sur lui) qu'Allah nous a fait obligation d'obéir dans tout ce qu'il nous transmet de son Maître.

Encyclopédie juridique, 1/45.

Ceux qui veulent limiter la religion aux pratiques cultuelles comme la prière, le jeûne et le pèlerinage et cherchent à empêcher la religion de régir les différents autres domaines de la vie comme les secteurs social, économique et politique, et disent que ceci est l'affaire des hommes et qu'ils peuvent le gérer comme ils veulent, comme ils peuvent gouverner et légiférer comme bon leur semble , ceux-là sont des mécréants, des criminels qui ne veulent pas reconnaître à la loi d'Allah une quelconque autorité dans la vie des gens et ne veulent pas que l'Islam régisse les affaires de la vie humaine. Pourtant Allah a révélé l'Islam pour qu'il serve de système de gouvernement et d'organisation et soit une référence sans laquelle la vie ne pourrait pas être bien menée et le bonheur ne serait pas réalisé. En effet, sans l'Islam, les gens seraient livrés au tâtonnement, à la perte, et à l'obscurité à l'instar de ce que nous constatons aujourd'hui dans toutes les sociétés qui ne s'appliquent pas la loi d'Allah.

Nous demandons à Allah de nous guider à la vérité et de nous ouvrir les yeux pour sa



connaissance et de nous permettre de l'accepter et de la suivre.

Puisse Allah bénir notre prophète Muhammad.